

Bibliographie

LE P. DE FOUCAULD. — *Dictionnaire abrégé Touareg-Français (dialecte Ahaggâr)*, publié par R. BASSET, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, aux frais du Gouvernement général de l'Algérie. Tome 1 ; 1 vol. in-8°, VII-652 p. — Alger, Carbonel, 1918.

Quelques mots, d'abord, sur l'origine de cet ouvrage. Le Ministère de l'Instruction publique et le Gouvernement général de l'Algérie, avaient, en 1906, chargé M. de Motylinski d'une mission en pays touareg. Cette mission avait pour but l'exploration scientifique de ce pays au point de vue de la linguistique, de la sociologie et de la géographie. Mais elle avait surtout, dans l'esprit de son auteur, un but pratique et important : fournir aux officiers chargés d'administrer les oasis sahariennes les éléments de pénétration par le langage qui leur manquaient. Aussi, M. de Motylinski, dès son départ, se mit-il en relation avec le P. de Foucauld, son ami. Celui-ci vivait depuis déjà de nombreuses années au milieu des populations touareg dont il avait utilisé la langue au point de vue pratique tant pour son apostolat et ses œuvres de charité que pour les services de toute sorte qu'il rendait à l'influence française dans le Sahara. La mort de M. de Motylinski survint prématurément en 1907. Ce fut le P. de Foucauld qui se chargea de revoir, corriger, compléter les matériaux réunis par l'explorateur. C'est ainsi qu'il fut amené à faire œuvre de savant parallèlement à son œuvre d'apôtre. Grâce à lui, un essai de grammaire suivi d'un vocabulaire français-touareg put paraître dès 1908 sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, par les soins de M. René Basset. Mais la modestie du savant religieux était telle qu'il se refusa obstinément à être nommé dans la préface.

Le P. de Foucauld n'en continua pas moins à revoir et à développer les travaux auxquels il s'était attelé. On peut même dire que sa part contributive dépassa par la suite celle de l'auteur primitif. Le présent dictionnaire est l'œuvre personnelle du religieux et l'ouvrage le plus complet que nous possédions comme lexique berbère.

Dans son avertissement (pp. 1 à 7), l'auteur nous indique les idées directrices qu'il a suivies. On sait que le Berbère, langue apparentée aux langues sémitiques, est parlé depuis l'oasis de Sioua jusqu'à l'Océan Atlantique et depuis la boucle du Niger jusqu'à la Méditerranée. Mais il ne domine pas seul sur cette surface immense où la langue arabe vient le concurrencer victorieusement. Le berbère a souvent reculé, s'est fractionné en de nombreux dialectes. Parmi les plus importants de ceux-ci se trouve, dans le Sahara central, le groupe des dialectes touaregs. Il y en a quatre : 1° le *tahaggârt*, parlé par les Kel-Ahaggar, les Kel-Ajjer, et les Taïtok ; 2° le *taïrt*, parlé par les Kel-Aïr ; 3° le

tadrâk, parlé par les Kel-Adrâr ; enfin, 4^o, le *taoullemet*, parlé par les Ioulemmeden, les Kelgerès et les autres Touaregs du Soudan. Notre auteur ne s'est occupé, dans son dictionnaire que du seul dialecte *tahâggârt*..

Le système adopté dans cet ouvrage pour la transcription des mots en caractères berbères ou latins est simple. L'étude de ce dialecte en sera ainsi rendue plus abordable aux personnes intéressées. Dans le dictionnaire les mots ont été groupés par ordre de racines et non par ordre alphabétique. Ce procédé, déjà adopté pour la plupart des vocabulaires berbères, — à l'imitation de ce qui se fait pour l'arabe — est le seul logique, à notre avis, et même le seul possible. La prononciation des voyelles dans les dialectes berbères n'est pas suffisamment fixée pour chercher les mots autrement que par les radicaux consonantiques ou pour étudier leur dérivation. Tout autre procédé risque d'amener, chez l'étudiant, trouble et confusion.

Dans les quelques lignes de préface qu'il place en tête de l'ouvrage, M. René Basset nous avertit qu'il n'a voulu modifier quoi que ce soit à la transcription et au classement des conjugaisons admis par le P. de Foucauld. Il nous laisse ainsi l'œuvre originale entière du savant religieux.

Ce volume, d'un format élégant et commode, est fait avec beaucoup de soin et mérite nos meilleurs compliments pour l'éditeur et l'imprimeur. Il nous reste à souhaiter que, grâce aux libéralités du Gouvernement général, le tome II ne tarde pas à paraître. Celui-ci, en effet, sur les vingt-deux lettres renfermées par l'alphabet touareg, comprend seulement les radicaux groupés dans la première moitié de ces lettres. Il s'arrête au : *Kh*, soit au quatorzième caractère de cet alphabet.

Cet ouvrage important, une fois complètement publié, témoignera d'un pas immense dans le progrès des études dialectales berbères.

A. COUR.

CAMBON (Jules). — *Le Gouvernement général de l'Algérie* (1891-1897). — Paris.

Cédant aux sollicitations de quelques-uns de ses anciens collaborateurs, M. Jules Cambon a réuni en un volume les discours qu'il a prononcés pendant les six années qu'il passa au Gouvernement général de l'Algérie de 1891 à 1897. Ce recueil est assurément un des ouvrages les plus importants qui aient paru sur les nombreuses questions d'ordre politique que soulève l'administration de notre grande colonie nord-africaine. M. Jules Cambon, en effet, a gouverné l'Algérie à une époque décisive de son histoire et son rôle apparaît d'ores et déjà comme un des plus importants dans l'évolution de l'Algérie et de ses institutions. Tous ceux qui vou

dront connaître les origines du budget spécial et des délégations financières, tous ceux qui souhaiteront se faire une opinion raisonnée sur la colonisation et sur les questions indigènes devront se reporter plus d'une fois à cet ouvrage où l'homme politique et l'administrateur éclairé ne laissent pas, d'ailleurs, de faire pressentir le futur membre de l'Académie française.

M. DOUËL.

GAFFAREL (Paul). — *Notre expansion coloniale en Afrique, de 1870 à nos jours*. — (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Paris, Alcan, 1918, in-8°.

Cet ouvrage dans lequel M. G. s'est proposé d'écrire « l'histoire de la prise de possession des nouveaux territoires » français en Afrique ne répond cependant en rien à la conception que l'on se fait du travail historique. On y chercherait en vain la moindre indication bibliographique ; le bas des pages est vierge de toute référence ; à peine, dans le texte, de rares citations sans que la provenance nous en soit donnée. On ne veut point douter que l'auteur n'ait puisé ses renseignements aux meilleures sources et qu'il ne les ait utilisées le plus judicieusement du monde. Il n'en eut pas moins fait œuvre utile si, en se conformant aux règles que les maîtres de nos universités exigent aujourd'hui du moindre étudiant en histoire. M. G. avait indiqué au commencement — ou à la fin — de chaque chapitre les documents et les livres essentiels qu'il n'a pas manqué de consulter sur la matière.

Afin de ne pas excéder les limites d'un simple compte-rendu, nous nous sommes occupés de la seule partie de l'ouvrage consacrée à l'Algérie et à la pénétration saharienne qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de cette revue.

L'auteur commence par retracer à grands traits l'histoire de l'insurrection de 1871. Il en donne pour causes le départ des troupes pour la France, la disparition des bureaux arabes et la naturalisation des Israélites. Il eût pu ajouter l'hostilité de Mokrani et autres grands chefs pour le régime civil instauré par le décret du 24 octobre 1870 qui les soumettait à l'autorité de ceux qu'ils appelaient dédaigneusement les mercantis, — l'effet produit par l'effondrement du prestige militaire de la France, — l'inutilisation des forces indigènes : si l'on avait pu tirer parti sur les champs de bataille de l'ardeur belliqueuse des Arabes, nul doute qu'il n'y aurait point eu d'insurrection en Algérie. — D'autre part, parler de la disparition des bureaux arabes en 1870 est attribuer au décret du 24 décembre, qui supprimait cette « institution antinationale », des conséquences pratiques qu'il n'eut jamais. La suppression n'eut lieu alors que sur le papier. Il serait plus exact de dire que les attaques violentes, dont les bureaux arabes avaient été l'objet, (procès Doineau) leur avaient fait perdre leur autorité.

Les pages relatives à la pénétration saharienne, frappent, à l'exception de celles consacrées à la mission Foureau-Lamy, par leur imprécision, aggravée par l'absence complète de cartes. Pour la période antérieure à 1870, M. G. a fait un choix parmi les explorations et les travaux dont le Sahara a été alors l'objet. A-t-il au moins cité les plus importantes des premières et caractérisé suffisamment les seconds ? Pourquoi, par exemple, parler de Renaud (1850), et non de Berbrugger ; pourquoi, surtout, omettre le nom du général de Colomb, l'un des hommes qui ont le plus contribué à faire connaître le Sud Oranais ? Dire qu'en 1844 « Carette démontrait par l'histoire la possibilité d'établir une communication avec le Soudan » ne précise pas suffisamment l'originalité et la portée des travaux de Carette, qui sut tirer si heureusement parti, ainsi, d'ailleurs, que Daumas, que M. G. ne cite même pas — de l'utilisation des informations indigènes. Il n'eût pas été inutile d'ajouter que les ouvrages de Carette et de Daumas firent triompher l'idée que le Sahara était loin d'être entièrement inhabitable et inhabité. Pas un mot sur les explorations de Barth, dont les conséquences furent si grandes. L'influence de Randon est passée sous silence, alors que son gouvernement a préparé et organisé notre expansion vers le Sud. De même M. G. paraît ignorer les efforts que Jules Cambon fit, comme gouverneur de l'Algérie, pour faire adopter par le gouvernement un plan d'occupation des oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt.

« De 1870 à 1882, écrit M. G., on compte cinq explorations importantes, celles de Soleillet, de Dourneau-Duperré, de Largeau, de Say et de Flatters. » Il faut donc entendre que toutes ont une égale importance et doivent être mises sur le même plan. M. G. aurait dû indiquer que l'échec de Soleillet fût dû moins aux circonstances contraires qu'à l'insuffisance de l'organisation. Quant à Flatters, caractériser ses lamentables entreprises en parlant uniquement de vaillance, c'est écarter sans raison apparente les conclusions acquises par les excellents travaux du commandant Bernard, de Schirmer, de Bernard et Lacroix, de E. F. Gautier

M. G. paraît attacher une grande importance à la convention politique et commerciale du 26 novembre 1862 conclue à Ghadamès par Mircher et de Polignac « avec les maîtres du désert ». En réalité, les chefs influents s'abstinrent, et l'accord fut signé par des personnages secondaires. D'ailleurs, ainsi que la suite le prouva, aucun chef targui n'était assez puissant pour garantir la traversée du Sahara aux Européens. — De même, Largeau aurait signé « un véritable traité de commerce » avec les habitants de Ghadamès. Or, Largeau lui-même (*Au pays de Rirha*, p. 387-88) parle de simples promesses verbales retirées d'ailleurs le lendemain par ceux qui les avaient faites. — Plus loin, au sujet de la mission d'Attanoux, M. G. assure que « les chefs touaregs confirmèrent par écrit les traités antérieurs ». Il y a là quelque exagération : un représentant de la djemaa des Adzjer déclara bien que ceux-ci se considéraient comme liés par le traité de Ghada-

mès, mais qu'ils exprimaient le désir de ne pas voir la mission aller plus loin.

M. G. n'a point cru devoir tenir compte — parmi les éléments de la pénétration française au Sahara, de la collaboration indigène. Pas un mot sur les fidèles compagnons de Bonnemain et de Duveyrier, Cheick, Othman et El Hadj Ikenoukhen ; pas une ligne sur l'aménokal des Hoggar, Moussa ag Amastane, qui est, cependant, depuis 1905 l'un des agents les plus actifs de notre politique d'expansion.

D'autre part, c'est de donner qu'une idée inexacte des conditions dans lesquelles s'est produite notre pénétration que de ne pas indiquer le rôle des congrégations musulmanes — d'une neutralité plutôt bienveillante (Tidjania), ou hostiles (Senoussia).

Les explorations de Duveyrier sont comprises entre les années 1859-1861 et non 1859-60. Ce n'est pas en 1858, mais en 1856 (exactement le 26 novembre) que Bonnemain quitta El-Oued à destination de Ghadamès. C'est en 1875 et non en 1874 que Largeau visita Ghadamès. Le voyage de Teisserenc de Bort à El-Goléa a eu lieu en 1888 et non en 1885. De cette dernière année est le voyage du même explorateur de Touggourt à Gabès, avec Deschellereins et Bovier-Lapierre, etc.

Les travailleurs qui s'occupent de l'œuvre entreprise par la France au Sahara devront faire abstraction de l'ouvrage de M. Gaffarel, et s'en tenir à ceux précis et excellemment documentés de Schirmer, *Le Sahara* ; La Martinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest africain* ; Bernard et Lacroix, *La Pénétration saharienne*.

G. ESQUER.

LANBESSAN (J.-L. DE). — *La Tunisie* ; 2^e édition revue et mise à jour, avec une carte en couleurs. — Paris, Alcan, 1917. 8° vi. 308 pp. (Bibliothèque contemporaine).

Cette seconde édition d'un livre paru en 1887 est en réalité un ouvrage nouveau. Il n'en pouvait être autrement en raison des changements considérables survenus en Tunisie depuis cette époque. Les résultats obtenus sont, il est vrai, de nature à justifier les prévisions alors émises par l'auteur et sa conviction que « le protectorat est de toutes les formes d'administration des colonies la plus favorable au pays colonisé et à la nation colonisatrice parce qu'il est le plus économique et le plus humain. »

Après un exposé peut-être un peu sommaire des caractères généraux de la Tunisie (sol, climat, population), M. de L. passe en revue les ressources naturelles du pays et les manifestations de l'activité humaine. Il insiste, comme de juste, sur les richesses minérales, dont l'exploitation rationnelle a si largement contribué au développement de la prospérité tunisienne. Il étudie en détail

L'agriculture indigène et l'agriculture européenne, la première encore rudimentaire, la seconde, au contraire, ayant, grâce à l'emploi de capitaux considérables et de moyens perfectionnés, opéré, partout où elle s'est établie, une transformation complète du pays. La description des principales exploitations montre d'une façon objective l'œuvre des colons. L'industrie et le commerce ont également prospéré et sont susceptibles d'un progrès plus grand encore, à condition qu'un régime douanier bien compris ne ferme pas l'accès de la France aux produits du Protectorat. La transformation économique se traduit, d'ailleurs, par l'accroissement du commerce extérieur passant de 10.840.000 francs en 1880, à 310 millions 948.000 en 1912. Ces résultats sont dus à la sage politique dont on ne s'est jamais départi : « Plus heureuse que la plupart de nos colonies, écrit M. de L., la Tunisie a échappé à la manie d'administration directe et d'assimilation à la métropole... elle a été administrée conformément aux conditions ethnographiques, sociales, climatiques, etc., qui lui sont imposées par la nature et les traditions. » Il reste maintenant à réaliser l'adaptation de la population indigène à la vie moderne. L'auteur ne croit pas qu'il soit impossible d'y parvenir, à condition de respecter tout ce qui tient aux mœurs du pays et tout ce qui touche de près ou de loin à la religion.

C'est donc un tableau d'ensemble de la Tunisie que nous donne M. de L., tableau où la fantaisie n'a pas de part et dont tous les détails sont scrupuleusement établis au moyen de documents statistiques puisés aux meilleures sources. Et, comme l'auteur a pris soin non seulement d'exposer les faits économiques dans leur état actuel, mais encore d'en montrer le processus et l'évolution, son livre, où il n'y a pas de chapitre spécialement « historique », n'en constitue pas moins une excellente histoire de la Tunisie depuis le début du protectorat.

G. YVER

MÉLIA (Jean). — *La France et l'Algérie*. — Paris (Plon). 1919, in-16

Dans un livre paru l'an dernier, M. M. montrait la part prise par les Algériens, sans distinction d'origine, à la guerre contre l'Allemagne. Il nous expose, aujourd'hui, ses idées sur l'avenir de l'Algérie. Les destinées de ce pays se confondent avec celles de la France, dont « l'intégralité comprend toutes ses colonies ». Au lendemain de la victoire s'impose aux Français le devoir de tirer parti de leur immense domaine africain, dont la mise en valeur restaurera la puissance matérielle et accroîtra le prestige moral de la nation. L'Algérie est appelée à prendre la direction de ce mouvement. Elle recèle des ressources de toute nature, elle possède « des richesses de pensée, d'esprit, d'art et de science » qu'elle peut aussi appliquer à son industrie, à son commerce, à son agri-

culture ; elle a, enfin, les hommes qui manquent à la métropole. Mais pour les utiliser, il convient de supprimer les barrières qui isolent encore les uns des autres les divers éléments de la population. Loin de chercher à faire évoluer les indigènes dans leur propre civilisation, il convient, au contraire, de leur faciliter les moyens d'en sortir pour se rapprocher de nous. La francisation progressive des indigènes s'impose, dans l'intérêt des Français, aussi bien que des indigènes eux-mêmes. Mais, M. M. le spécifie, il ne saurait y avoir francisation sans renonciation au statut personnel et sans acceptation intégrale de la loi française. L'auteur ne se laisse pas arrêter par les objections habituelles tirées de la mentalité, de la religion, de la législation musulmanes. Son argumentation ne convaincra pas certainement tous ses lecteurs, mais ceux-là même qui ne se rallieront pas à sa thèse, ne demeureront pas insensibles à la générosité de ses intentions.

G. YVER.

RONZE (Raymond). — *La question d'Afrique*, étude sur les rapports de l'Europe et de l'Afrique depuis les origines jusqu'à la grande guerre de 1914. Préface de M. Edouard Driault. — Paris, Alcan, 1918, 8° XI-391 pp. (Bibliothèque d'histoire contemporaine.)

La question d'Afrique est la question des rapports de l'Europe avec le continent noir. Elle se présente sous un double aspect, selon que l'on envisage le passé ou l'avenir. Pour le passé, elle se résume dans l'histoire de l'exploration et du partage du pays ; pour l'avenir elle se ramène au problème de la mise en valeur et des conséquences qu'entraînera le contact brusque des indigènes avec les représentants d'une civilisation supérieure.

La connaissance de l'Afrique est chose récente. De par sa configuration même, ce continent reste, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, soustrait à l'action des Européens. Quelques établissements français, anglais, hollandais, portugais végètent sur le littoral de l'Océan Atlantique ou de l'Océan Indien. L'intérieur est ignoré. Tout change au XIX^e siècle. La curiosité scientifique et les préoccupations humanitaires déterminent un intense mouvement d'exploration, qui aboutit, en quatre-vingts ans à la reconnaissance intégrale de l'Afrique. En même temps, durant la première moitié du siècle, l'Angleterre maîtresse du Cap en 1815, la France établie à Alger en 1830, jettent les bases d'immenses empires coloniaux. Dans la seconde moitié du siècle, le développement industriel des nations européennes les incite à se chercher, en Afrique, des débouchés en s'emparant des terres vacantes. L'Angleterre et la France ne sont plus seules à se disputer l'hégémonie. L'Espagne, le Portugal se réveillant d'une longue léthargie, font valoir leurs « droits historiques » ; l'Italie, l'Allemagne se ruent, de leur côté, à la curée. De là des conflits que résolvent, tant bien que

mal, des ententes entre les intéressés, ou des accords internationaux. En 1912, l'attribution des derniers territoires indépendants aux Français (protectorat marocain) et aux Italiens (cession de la Tripolitaine par les Turcs), marque la fin du partage. Mais tous les concurrents ne sont pas également satisfaits de leur lot. L'Allemagne estime le sien insuffisant et songe à l'agrandir aux dépens de ses voisins les plus faibles. La satisfaction de ses convoitises africaines s'inscrit parmi les bénéfiques qu'elle compte tirer de la guerre de 1914. Les résultats du conflit déchaîné par les pangermanistes n'ont pas été conformes à leurs espérances et ils risquent fort de se voir évincer d'un continent où ils comptaient s'assurer une situation prédominante. La Conférence de la paix aura donc la mission d'établir le statut futur de l'Afrique, en tenant compte non seulement des droits acquis, mais encore de l'intérêt des populations noires qu'on ne saurait négliger, et qu'il convient d'amener peu à peu à un degré de civilisation supérieur, en substituant une politique d'association à la politique d'exploitation suivie presque uniquement jusqu'à ce jour.

La question d'Afrique est donc fort complexe. Elle a donné lieu à une littérature abondante et touffue. Aussi faut-il savoir gré à M. R. d'avoir tenté de la présenter au public dans un livre clair et concis, analogue à l'ouvrage bien connu de M. Driault sur la question d'Orient. Malheureusement, si les intentions et le programme de M. R. sont dignes d'éloges, la façon dont il les a réalisés prête à la critique. Son livre, d'une lecture facile, est déparé par quelques graves défauts. Il est dépourvu d'une bibliographie sommaire, mais méthodique, qui manque, d'ailleurs, trop souvent aux ouvrages de ce genre. On y trouve, en outre, des affirmations discutables, celle-ci, par exemple : « L'Algérie semble aller plutôt dans la voie de l'assimilation que dans celle de l'autonomie (p. 364) ; des contradictions ; tantôt l'établissement des Français en Algérie nous est présenté comme le résultat d'un plan prémédité tantôt, ce qui, croyons-nous, est plus conforme à la vérité, comme la conséquence imprévue d'un incident fortuit ; — des assertions au moins singulières : « Abd el Kader fut « dépouillé de ses titres de Hadj et de Sidi. » (p. 75) ; — des confusions de personne (p. 57). J. J. Ampère, qui visita l'Égypte sous Méhémet Ali, est pris pour le savant physicien auquel l'épithète « d'illustre » conviendrait mieux qu'à cet honnête littérateur. Mais, surtout M. R. témoigne d'un dédain de la chronologie inadmissible chez un historien. Quelques exemples suffiront à édifier le lecteur. — A la page 176, nous lisons, « l'empereur Guillaume II, en 1884 ». Ce n'est peut-être qu'un lapsus dû à une correction d'épreuves trop rapide. Mais la même excuse ne peut être invoquée, lorsque l'auteur (p. 59) place la scène du « coup d'éventail » le 11 juin 1830, alors qu'elle eut lieu le 30 avril. M. R. joue, du reste, de malheur avec les dates et les événements algériens. Il attribue à un ordre de Louis-Philippe l'évacuation d'Oran et de Mers-el-Kébir en 1830 (p. 66), alors

que ces deux villes ne furent pas occupées à ce moment et que l'expédition qui devait en prendre possession fut rappelée par Bourmont. L'occupation de ces deux places fut effectuée en 1831, sous le gouvernement de Bérthézène et non, comme l'affirme M. R., sous le gouvernement de Clauzel. Le traité de la Tafna est du 30 mai et non du 29 mai 1837 (p. 69), le bombardement de Tanger et la bataille d'Isly ont eu lieu respectivement les 6 et 14 août 1844, et non comme on le lit, p. 72, les 6 et 14 juin. L'occupation d'Oudjda a été effectuée en 1907 et non en 1906 (p. 319).

Cette liste, que nous aurions pu allonger encore, suffit à montrer avec quelle précaution il convient de consulter le livre de M. R. L'ouvrage devra être soigneusement révisé pour rendre les services qu'on serait en droit d'en attendre.

G. YVER.
